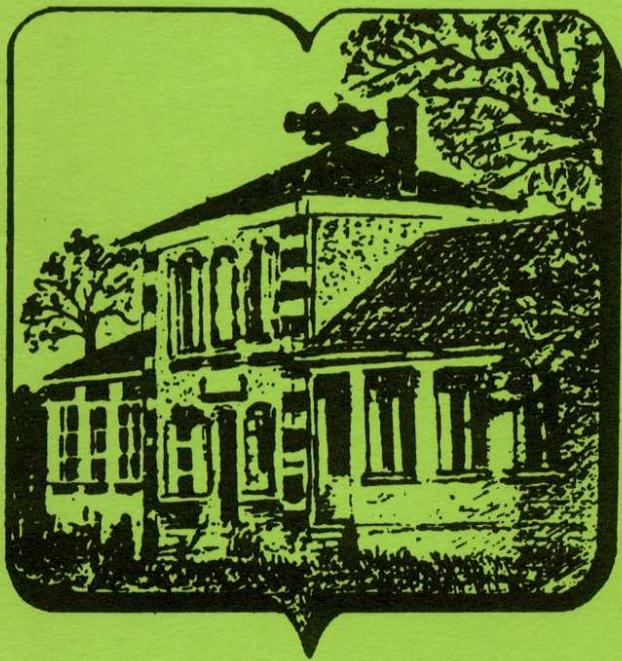


SAINT GERMAIN DE LA GRANGE



MAIRIE

SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE

Tél. : 34.89.01.38

BULLETIN MUNICIPAL

MARS - AVRIL 1987

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	Page 1
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.11.1986	2
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.12.1986	4
C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.03.1987	5
C.R. COMMISSION D'INFORMATION DU 31.03.1987 ..	7
SCOLAIRE	8
C.R. COMMISSION CAISSE DES ÉCOLES DU 27.03.1987	10
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	11
LA FÊTE DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	13
HISTOIRE DE SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	14
ÉTAT CIVIL	16
ASSOCIATIONS	17
PETITES ANNONCES	23

**OUVERTURE DE LA MAIRIE : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 15h 30 à 18h.
mercredi de 15 h 30 à 18 h - samedi de 9 h à 11 h 30.**

LE MAIRE ET LES ADJOINTS reçoivent sur Rendez-vous.



Le mot du Maire

Vous attendez de votre Conseil des actes et non des états d'âmes. Soyez rassurés, le Conseil dans sa configuration actuelle assume ses devoirs avec foi et détermination pour gérer le quotidien et préparer l'Avenir. Permettez-moi pour une fois d'inverser l'ordre chronologique et de vous parler de la stratégie du développement communal avant d'aborder les événements attendus dans les prochains mois.

Stratégie et Développement :

Depuis des années la Commune s'épuise financièrement à ravauder des routes qui se détériorent à un rythme accéléré. Cette détérioration s'aggrave du fait des orages torrentiels qui s'abattent deux ou trois fois par an, entraînant parfois des inondations catastrophiques comme en 1983. Il est donc impératif de nous affranchir de ces deux fléaux de façon urgente et durable. D'où le programme coordonné Hydraulique et Voirie que nous avons proposé à la Région et au Département afin de dégager les ressources nécessaires en concentrant les efforts sur le CVI de 87 à 89. Ceci permettra ensuite grâce à un effort de réflexion parallèle d'aménager progressivement le coeur du village et de nous doter à terme des équipements et des activités nécessaires. Ces objectifs feront l'objet d'une présentation détaillée très prochainement.

Voyons maintenant notre agenda :

Les finances : Le budget primitif 1987 a été voté le 7 Mars. Le compte de gestion ou Compte administratif 86 devrait être voté le 9 Avril. Une telle avance est le fruit des efforts de Me Husson et de Me Berthou, qui convient de remercier. Les éléments budgétaires correspondants me seront présentés avec les commentaires appropriés dans un tiré à part.

Les Elections complémentaires :

Prévues le 26 Avril 87, elles devraient coïncider avec la parution de ce bulletin. Elles seront précédées des informations habituelles sur les modalités du scrutin.

La Cérémonie du 8 Mai 1987 : (matin)

La commémoration du 8 Mai 1945, date de la fin des hostilités en Europe, revêtira cette année une solennité particulière. En effet, St Germain accueillera pour la première fois les Anciens Combattants avec leur drapeau, des communes de Neauphle, Villiers et Saint-Germain réunies.

La Fête du Village :

Elle aura lieu les 13 et 14 Juin 87. Elle se déroulera en 2 temps comme l'an passé. Elle mobilisera le samedi nos Associations place de la Mairie et se poursuivra le lendemain avec notre Club sportif et celui de Versailles Sports, organisateur des 2 courses cyclistes traditionnelles.

Il est clair que nous attendons de vous pour ces événements sérieux ou de détente la plus large participation. Je serai personnellement heureux de vous y rencontrer.

Jean MAURICE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VINGT CINQ NOVEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SIX

Présents : MM MAURICE, NAVEAU, DESMARCHELIER, BOUCHEIX, REAU, SAINT YVES
MMES CHANCIBOT, BOURGUIGNON, DRUAUX, HUSSON, LANDEC.
(Mme CHANCIBOT à partir de 22 H)

Absent : M. BESEME a donné pouvoir à M. DESMARCHELIER
M. GOILOT absent excusé.

La séance est ouverte à 20 H 57 et Madame DRUAUX est nommée secrétaire.

Après appel nominal et constat du quorum par Monsieur le Maire, lecture des procès-verbaux des séances des 26 juillet et 7 septembre est donnée. Vote à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

- 1°) Ralentisseurs. Subvention obtenue de 10 000 F pour un coût de travaux estimés à 25 000 F, destinée à la pose d'un ralentisseur aux abords des écoles. Localisation après consultation des Associations de parents. Vote à l'unanimité.
- 2°) Travaux assainissement eaux pluviales du Petit Saint Germain. Subvention accordée 30% sur un montant H.T. de 130 000 F. Programme voté à l'unanimité.
- 3°) Participation des Instituteurs au chauffage de leur logement. Reconduction en 1986 des recouvrements effectués en 1985. Vote à l'unanimité.
- 4°) Recouvrement des frais de téléphone du Directeur de l'Ecole pour 1985 et 1986. Montant forfaitaire établi d'un commun accord. Vote à l'unanimité.
- 5°) Logement Melle CHOMET. Reconduction de jouissance de son logement à titre onéreux jusqu'au 30/6/1987 et libération à compter du 1er/7/1987. Vote : 10 voix pour, 1 abstention.
- 6°) Augmentation taxe de raccordement au tout à l'égout. Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le montant de l'augmentation à débattre sera inscrit à une prochaine réunion de travail pour vote ultérieur.

Arrivée de Madame CHANCIBOT, le nombre des votants est maintenant de 12.

7°) Changements d'imputations budgétaires.

du 601 au 660	5 653,88 F
du 610 au 611	25 932,62 F
du 633 au 214/2	1 174,14 F
du 6313 au 211	2 294,63 F
du 6313 au 233/2	6 120,01 F
du 799 au 105	31 032,00 F

Ces différents transferts sont votés à la majorité absolue.

- 8°) Budget supplémentaire 1986. Monsieur le Maire donne la parole à Madame HUSSON pour présenter le budget supplémentaire 1986.
Section de fonctionnement. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 366 815 F.

.../..

.../..

La section de fonctionnement a été votée par chapitre après explications fournies par Madame HUSSON, Messieurs DESMARCHELIER et MAURICE. Le débat a particulièrement porté sur les chapitres en augmentation, notamment sur les frais de personnel (61), les frais de gestion générale (66) et les participations et contingents (64). Le Conseil Municipal observe, bien que des dépassements s'expliquent par des circonstances exceptionnelles, dans le premier semestre 1986, que des économies doivent être trouvées pour l'exercice 1987.

Sur proposition de Monsieur REAU, le reliquat de factures en litige de l'exercice 1985 devra être soldé pour fin 1986 sous la responsabilité de Monsieur le Maire. Vote : 10 voix pour, 2 abstentions.

Section d'investissement. Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 1 265 271 F. Madame HUSSON précise que la section d'investissement comprend les restes à réaliser de l'exercice 1985, les engagements ou modifications intervenus sur les programmes existants en cours d'ex. 86 et les programmes nouveaux (assainissement Eaux Pluviales Petit Saint Germain rue de Plaisir, abri bus, ralentisseurs, four à poterie).

Le BUDGET SUPPLEMENTAIRE est approuvé à la majorité absolue.

- 9°) Tarif soirée Toulousaine. Madame LANDEC expose que la contribution aux frais de la soirée Toulousaine demandée à chaque participant est de 90 F par personne. Vote à l'unanimité.
- 10°) Surveillance cantine. Madame BERTHOU remplace Madame GADROY depuis le 12 septembre 86. Le Conseil Municipal par 11 voix pour, 1 abstention, décide de fixer sa rémunération au même tarif horaire que les enseignants.
- 11°) Informations.
- Voyage de découverte dans les Vosges en janvier 1987. Madame CHANCIBOT explique que les derniers détails sont arrêtés et qu'il sera demandé une participation unitaire de 900 F aux parents qui sera réglée en 3 versements, le complément est pris en charge par la Caisse des Ecoles.
 - Rentrée en Sixième des élèves de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE EN 1987.. Une réunion d'informations des parents est organisée conjointement par Monsieur HOFFMANN et la municipalité le 1er décembre pour exposer et commenter les modifications de la carte scolaire et le rattachement au bassin de formation Plaisir Saint Cyr de Saint Germain de la Grange ; le C.E.S. de rattachement deviendrait BEYNES au lieu de JOUARS PONTCHARTRAIN par décision académique.
 - Monsieur REAU propose que Madame HUSSON soit nommée adjointe aux Finances. Monsieur le Maire soutient cette proposition qui sera examinée au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 02 H 08..

Vu par Nous, Maire de la Commune de la Commune de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE pour être affiché le 2 décembre 1986 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

A saint Germain de la Grange, le 2 décembre 1986.

Le Maire



Jean MAURICE

Présents : MM MAURICE, DESMARCHELIER, NAVEAU, GOILLOT, SAINT YVES, BOUCHEIX,
MMES CHANCIBOT, HUSSON, BOURGUIGNON, DRUAUX.

Madame LANDEC a donné un pouvoir à Monsieur DESMARCHELIER

Monsieur BESEME a donné un pouvoir à Monsieur GOILLOT

Absent excusé Monsieur REAU

Madame HUSSON a été élue secrétaire.

Après lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 1986,
quatre délibérations ont été prises :

- 1°) Programme d'aide à la voirie communale. Plan triennal 1984/1985/1986.
Le Conseil Municipal demande que l'opération Elargissement chemin de la Butte soit remplacé par l'opération urgente du C.1 (EX C.V.1) et décide de prendre en considération le projet suivant :
 - sur le C.1 (EX C.V.1) déc-aissement des rives, élargissement, renforcement et reprofilage complet de la chaussée sur 400 m. Coût : 244 000 F H.T..Le Conseil Municipal sollicite auprès du département une subvention de 40% et s'engage à financer la part non subventionnée.
- 2°) Aide à la Voirie communale. Programme triennal 1987/1988/1989.
Le Conseil Municipal, vu l'urgence de réaliser sur le C.1 (EX C.V.1) de BEYNES à NEAUPHLE LE CHATEAU des travaux, décide de prendre en considération le projet suivant :
sur le C.1 (EX C.V.1) entre BEYNES et NEAUPHLE LE CHATEAU, Elargissement renforcement et reprofilage complet de la chaussée sur 400 m avant le carrefour coût : 244 000 F H.T, sollicite auprès du Département une subvention au taux de 50% dans le cadre du programme triennal 1987/1988 1989 aide à la voirie communale tranche 1987 et s'engage à financer la part non subventionnée par le Département.
- 3°) Assainissement sommaire des petites communes.
Le Conseil Municipal décide de prendre en considération le projet suivant :
 - Constructions des bordures, caniveaux, aménagement des trottoirs sur l'ex C.V.1 allant de BEYNES à NEAUPHLE LE CHATEAU dans la section comprise entre la rue de la Butte et la rue de Thiverval. Coût de l'opération 110 000 F H.T. Le Conseil Municipal sollicite auprès du Département une subvention au taux de 50% dans le cadre du programme triennal 87/88/89 et s'engage à financer la part non subventionnée par le Département.
- 4°) Adhésion de la commune de BOUTIGNY SUR OPTON au Syndicat Intercommunal Pour le ramassage des élèves de la Région de Rambouillet.
Le Conseil Municipal, accepte cette nouvelle adhésion.
- 5°) Questions diverses.
Le Fonctionnement de la ligne A.P.T.R. est à l'étude depuis le mois d'octobre. Elle a pu être prolongée jusqu'à la fin de l'année 1986. Il ne sera possible qu'à partir du 20 décembre de dire si elle pourra subsister en 1987.



le Maire



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SEPT MARS MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT

La séance est ouverte à 10 heures 18 sous la présidence de Monsieur Jean MAURICE, Maire.

Conseillers présents : MM MAURICE, BESEME, BOUCHEIX, DESMARCHELIER, GOILLOT, SAINT YVES
MMes : HUSSON, LANDEC.

" Absents : Mme BOURGUIGNON pouvoir à M. GOILLOT
Mme DRUAUX pouvoir à M. BOUCHEIX.

Le secrétariat de séance est animé par M. GOILLOT et Mme BERTHOU.

1°/ Lecture et approbation sans remarque majeure de la séance du conseil municipal du 15 décembre 1986 par 8 voix pour et 2 abstentions.

2°/ Présentation par Madame Christiane HUSSON du budget primitif pour 1987.

A - Informations générales au 1er janvier 1987.

- Population : 1411 habitants.
- Dette en capital..... 1 385 898,29 F
- Annuités 266 932,31 F

<u>section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- <u>section investissement</u>	3 052 647 F	3 052 647 F
	938 275 F	938 275 F

Il est procédé à un examen de détail par article comparativement aux montants pour 1986 dans le cas d'écart importants .

On notera pour 1987 que la loi de finance augmente la base d'imposition mais que le Conseil a maintenu les mêmes taux que l'année précédente soit pour les quatre taxes :

- . Taxe d'habitation..... 5,70%
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties .. 12,40%
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39,94%
- . Taxe professionnelle 15,03%

- Section d'investissement par programme.

Les subventions notifiées recettes et prélèvements sont portées ci-dessous en déduction des propositions globales, laissant apparaître le montant des fonds propres affectés au programme considéré.

- . Programme coordonné réfection C.V.1, chemin piétonnier, fossé de collecte et bassin de retenue des eaux pluviales (programme sur 3 à 4 ans)
 - lère tranche : frais de relevés et acquisition des terrains, emprise des ouvrages.
280 000 - 104 001 = 175 399
- . Equipements sportifs.
 - lère tranche : tennis
213 480 - 99 000 = 114 480

.../..



. Voies et réseaux.	
Entretien annuel	50 000
Matériel pour entretien	50 000
. Travaux de bâtiments	
(école maternelle et primaire)	50 000
. Chaudière et aménagements	
(école primaire - mairie - logements)	30 000
. Aménagements d'espaces verts	
(Place de la Mairie) 61 909 - 15 660 =	46 249
. Système de communication et de gestion :	
(bibliothèque, matériel informatique pour centre	
serveur communal et gestion comptable)	
72 250 - 10 000 =	62 250

Par vote séparé des sections de fonctionnement et d'investissement, le budget ainsi équilibré est adopté à l'unanimité soit 10 voix.

- 3°/ Délibération sur le montant de la taxe de raccordement au réseau séparé.
A l'unanimité soit 10 voix le montant pour les nouvelles demandes est fixé à :
6000 F pour les habitants de la commune.
8000 F pour les habitants riverains des communes voisines, le raccordement étant soumis à dérogation dans ce cas.
- 4°/ Délibération sur le recouvrement de l'impôts syndical du S.I.D.O.M.P.E concernant la destruction des ordures ménagères. A l'unanimité le conseil décide que le recouvrement de cette taxe de 19,8949 F par habitant sera effectué directement par les services fiscaux auprès des particuliers.
- 5°/ Délibération concernant la constitution du conseil minimum provisoire du Centre Communal d'action sociale (ex. B.A.S.).
Sont élus au titre du Conseil Municipal :
- Madame Christiane LANDEC.
- Monsieur Philippe DESMARCHELIER
- Monsieur Jacques SAINT YVES.
- 6°/ Délibération concernant une demande de subvention pour l'extension du groupe maternelle, adoptée à l'unanimité.
- 7°/ Information concernant la démission de Conseiller municipal de Monsieur Jean REAU, entraînant des élections partielles dans les deux mois.

La séance est close à 13 H 20.



Le Maire

Jean MAURICE



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION

I N F O R M A T I O N

du 31 mars 1987

PARTICIPANTS

M. DESMARCHELIER maire-adjoint
Mme THORON, MM. BARRERE, LIBESPERE, CHOLLET, BARRIERE

Un additif au bulletin sera fait rapidement, pour annoncer les élections complémentaires avec date, motif et nom des démissionnaires.

Discussion sur le coût du bulletin. Idée soumise : faire une double page "lettre d'information", pouvant paraître plus souvent (fréquence mensuelle), pour une information plus rapide et plus directe.

Contenu du bulletin municipal :

- compte-rendu du Conseil Municipal
- compte-rendu des commissions, rédigé par un des participants
- toutes informations sur les diverses associations du village
- publicité gratuite
- état-civil

Monsieur Desmarchelier fera un compte-rendu de la soirée organisée par l'A.L.E. sur l'archéologie à St Germain de la Grange.

Monsieur Desmarchelier insiste sur le fait que le bulletin municipal doit être au maximum informatif et non politique.

Le prochain bulletin annoncera comment sera constitué le nouveau moyen d'information par Minitel, son coût d'utilisation, ce que cela va apporter.

L'ensemble des participants de la commission de l'information regrette que celle-ci n'ait pas été consultée à ce sujet, et souhaite qu'une réunion sur le sujet du Minitel se réunisse rapidement.

La commission demande que Monsieur le Maire mette en place une commission informatique.

Il est demandé qu'un panneau indiquant "SALLE JULES GOHARD" soit placé au coin du bâtiment scolaire sous la lampe.

Jean-Jacques BARRIERE
membre de la commission
information

D E P A N N A G E

Plomberie - Chauffage
Entretien chauffage
Electricité - Ramonage

Tél. : 34 89 23 68

BROCCART Ronan, 39, rue Voltaire
SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Scolaire

ST GERMAIN DE LA GRANGE

La dernière semaine de janvier fut, pour deux classes de l'école de St-Germain-de-la-Grange, l'occasion de découvrir en même temps, un milieu géographique nouveau et d'exceptionnels moments de joie et d'enthousiasme.

Avec le concours actif de responsables municipaux et l'aide financière de la caisse des écoles, les classes CM1 et CE2 ont découvert à Luttenbach les Vosges enneigées et les joies du ski de fond. Pour la quasi-totalité des enfants, cette classe découverte était l'occasion d'approcher une activité sportive tout à fait nouvelle, riche en intenses émotions, de connaître un milieu naturel bien différent du leur,

de traverser, en train, des contrées riches en histoire et aux noms célèbres pour diverses raisons : Champagne, Lorraine, Alsace. De vivre la classe du matin d'une façon inhabituelle, dans une ambiance détendue, à la rencontre de notre pays, de son histoire, de sa géographie, de son économie (Munster et son fromage), de connaître la vie en commun avec ses petites contraintes, mais combien de plaisirs : veillées amusantes puis bavardages à n'en plus finir dans une chambre obscure sans doute, mais pleine de tant de sons et d'images, de se sentir enfin loin des parents auxquels ont écrit le soir avec application, mais dont on

oublie un peu les recommandations et à qui on aura tant de choses à raconter au retour, en débballant un odorant Munster !

Une classe découverte doit être une aventure bien préparée par les organisateurs (enseignants, municipalité) bien sûr, mais aussi par les parents, pour qu'elle soit vécue dans les meilleures conditions possibles par les enfants.

Des regrets exprimés ? Oui !... ne pas pouvoir rester plus longtemps à Luttenbach. Alors, l'année prochaine...

Christian Faugère,
Instituteur.





LA CAISSE DES ECOLES

Elle sert principalement à participer aux frais et à l'organisation des voyages effectués dans le cadre scolaire.

Selon ses statuts, elle est composée à ce jour :

du Maire (Président de droit), M. MAURICE, de 2 conseillers municipaux Mme BOURGUIGNON et M. DESMARCHELIER, des directeurs des écoles Mme ERNOTTE et M. HOFFMANN, de 3 membres élus : Mme JAVANAUD, Mme BARRIERE et M. CALVAIRE.

COMMENT EST-ELLE FINANCEE ?

- Par une subvention de la commune : 18 000 F en 1986 et en 1987.
- Par les bénéficiaires des fêtes qu'elle organise (le Loto, par exemple).
- Par des dons en espèces (relativement importants chaque année).

QU'A-T-ELLE REALISE EN 1986 ?

Les classes de CM1 et CE2, en octobre 1985, ont passé une semaine de "classe vendange" à Luttenbach. En fin d'année scolaire 85/86, CM1 et CM2 sont allés visiter Château-Gaillard. Les CM2 ont également passé une journée à Chambord. Les élèves de CP et CE1 sont allés au cirque "Zavatta" et ont passé une journée en forêt de Rambouillet. Et les enfants de l'école maternelle ont visité le château de Diane de Poitiers à Anet.

Tous ces voyages sont bien sûr onéreux : une simple promenade d'une journée nécessite la location d'un car. C'est la raison pour laquelle une participation est demandée aux parents, notamment pour les frais de séjour.

LES PROJETS DE LA CAISSE DES ECOLES ?

Pour assurer des recettes, réalisation et vente de calendriers par les enfants des écoles. Ensuite, elle sera présente à la FETE DU VILLAGE. Cette fête, traditionnellement organisée par l'Amicale de Loisirs, aura lieu le SAMEDI 13 JUIN. A l'occasion, une grande tombola dotée de nombreux lots sera organisée.

D'où proviennent ces lots ? Tous les commerçants de la région sont sollicités, et nombreux sont ceux qui répondent, soit par des dons en nature, soit par des bons d'achats. Les particuliers également participent en offrant de nombreux lots.

QUE FERONT LES ENFANTS ?

Certains ont déjà effectué un beau voyage : fin janvier, les élèves de CE2 et CM1 ont fait du ski de fond à Luttenbach.

Les élèves de CM2 iront passer une journée à Arcy-sur-Cure et Vézelay. Ceux de CP et CE1 iront visiter le parc de St Vrain, et les enfants de la maternelle feront un pic-nic soit en forêt de Rambouillet, soit à la piscine de Villennes-sur-Seine (selon le temps!).

Et comme toujours, des petites actions ponctuelles, comme l'organisation d'un goûter à l'occasion de Noël, ou la participation à un achat particulier : en 1986, le four à poterie de l'école maternelle.

La Caisse des Ecoles a besoin de la participation de tous pour exister et acceptera volontiers vos chèques !

Des dons en nature pour la tombola peuvent être déposés à la Mairie dès maintenant.

REUNION DE LA COMMISSION CAISSE DES ECOLES DU 27 MARS 1987.

Présents : Mesdames BARRIERE, ERNOTTE, GAVROIS , Messieurs CALVAIRE, DESMARCHELIER, MAURICE.
Absentes excusées : Mesdames BOURGUIGNON, HUSSON.

M. MAURICE donne lecture des rapports des réunions précédentes.
M. MAURICE présente ensuite le budget primitif de la Caisse des Ecoles pour 1987, qui est examiné, approuvé et signé.

Voyages :

Une sortie est prévue pour ARCY- SUR- CURE en mai (coût: 2000F pour la Caisse des Ecoles)

Me ERNOTTE prévoit une sortie dans la Somme ou à la piscine de Villaine (coût: 2000F pour la Caisse des Ecoles, plus participation des parents)

une sortie est également prévue en juin à St VRAIN (coût 1900F entrées plus car 1600F soit : 3500F)

UNE LOTERIE sera organisée en juin, lors de la fête du village, pour avoir des recettes (en remplacement de la soirée LOTO qui avait lieu précédemment.)

Une réunion du comité sera organisée prochainement pour mettre au point la loterie.

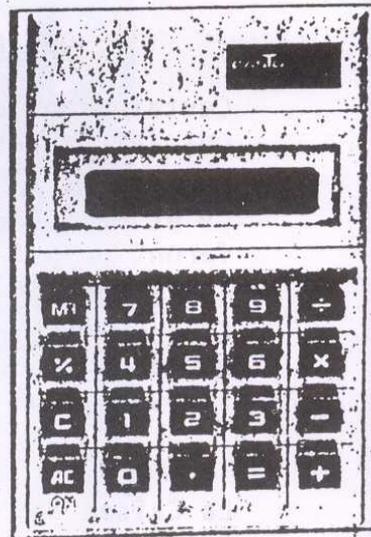
Enseignement

La calculatrice obligatoire au bac !

Daniel Saada, professeur de Maths au lycée de Rambouillet et auteur d'ouvrages de pédagogie nous signale que les calculatrices électroniques, jadis bannies des lycées et collèges; ne sont plus seulement autorisées comme nous l'avions annoncé le 22 octobre dernier mais deviendront obligatoires à l'épreuve de mathématiques du bac à partir de juin 1988.

— C'est explique M. Saada, la consécration logique d'une longue évolution de dix années et, pour les parents, un critère de choix pour l'achat d'une machine. Voici le texte officiel adressé à ce sujet aux chefs d'établissements.

« Les épreuves tiendront compte de l'esprit des nouveaux programmes et des objectifs spécifiques de chaque série. Un rôle important sera donné aux problèmes numériques, aux représentations graphiques et aux interprétations géométriques. Dans toutes les séries, les épreuves pourront comporter des calculs numériques et des tracés de figure. Les candidats devront donc se munir d'une calculatrice électronique et d'instruments de dessin. L'utilisation des calculatrices électroniques est définie par la circulaire n° 86-228 du 28 juillet 1986 (Bulletin officiel n° 34 du 2 octobre 1986). D'autre part, à partir de la session 1988, les candidats aux séries A1, B, C, D, D', E devront se munir d'une calculatrice scientifique programmable. »



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Mairie de SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE

78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU

DELEGATION DU MAIRE

Je vous prie de trouver ci-joint copie de l'arrêté validé par l'autorité de tutelle vous donnant délégation du Maire pour les affaires de votre compétence.

Veillez agréer
de ma considération distinguée.

avec mes félicitations, l'expression

Le 24 mars 1987

DESTINATAIRES :

Me HUSSON : Finances et Budget.
Me BOURGUIGNON: Ecoles.
Mr GOILLOT : Plan et Informatique.
Mr SAINT.YVES : Urbanisme et Environnement.

Le Maire



Jean MAURICE

CONCERNE: CERTIFICATS .

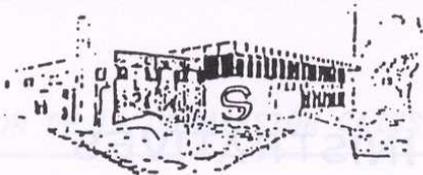
CERTAINS CERTIFICATS NE SONT PAS DELIVRES PAR LES MAIRES CE SONT :

- le certificat de non-imposition, délivré par le percepteur.
- le certificat de scolarité, délivré par le directeur ou la directrice de l'école.
- le certificat de travail, délivré par l'employeur.
- le certificat de position militaire, délivré par le bureau de recrutement régional.
- le certificat de conformité (en matière de permis de construire) délivré par la D.D.E.
- le certificat de coutume, délivré par le consulat d'un étranger désirant se marier en France.

Certains certificats ne sont plus délivrés car une attestation sur l'honneur est valable et suffit . Ces certificats précédemment délivrés étaient :

- certificat de célibat.
- certificat de domicile ou de résidence.
- certificat de non-remariage.

LES ANCIENS COMBATTANTS des communes de Villiers saint Frédéric, Neauphle-le-Château, Jouars Pontchartrain, Saint-Germain-de-la-Grange se réuniront à St Germain-la-Grange: LE 8 MAI 1987.



Monsieur Le Lieutenant BRIAND
 Chef de Corps du Centre de Secours de Plaisir
 à

Syndicat Intercommunal
 du Centre de Secours
 de Plaisir
 Objet : statistiques annuelles

M. Le Maire de St Germain de la Grange.
 78640 ST GERMAIN DE LA GRANGE
 Plaisir, le 6 février 1987

M. Le Maire,

J'ai l'honneur de vous communiquer le détail des interventions effectuées par le Corps des Sapeurs Pompiers de Plaisir sur votre Commune.

NOMBRE TOTAL D'INTERVENTIONS : 45

décomposé comme suit :

Incendie (feux d'appartements, pavillons, forêts, etc ...) : 5

Accidents de la Circulation routière : 0

Tentative de suicide, asphyxie, etc... : 1

Malaises et blessés voie publique : 1

Malaises et blessés domicile : 7

Accident de travail et loisirs : 5

Destructions d'insectes : 21

Opérations diverses : 5

Fausses alertes : -

Ces interventions ont nécessité 11 transports sur un centre hospitalier.

ANPE

Agence Nationale Pour l'Emploi
 Etablissement Public à Etat

L' A.N.P.E. de RAMBOUILLET est heureuse de vous offrir un nouveau service, apprécié par des milliers d'usagers.

Vous composez le 34.85.89.14, vous êtes alors en ligne 24 heures sur 24 sur le répondeur téléphonique où nous enregistrerons chaque jour de nouvelles offres d'emploi.

Si l'une des offres vous intéresse contactez notre libre service des offres, le matin de 9 heures à 12 heures au : 34.85.81.81 poste 4.



1987

**Contraventions :
 montant des
 amendes**

- 1^{re} (infraction des piétons et stationnement interdit). 30 à 250 F
- 2^e (ceinture, casque, stationnement abusif ou gênant, circulation couloir bus...). 250 à 600 F
- 3^e (absence de plaque réglementaire). 600 à 1 300 F
- 3^e (vitesse, feux de signalisation, stop, priorité, stationnement dangereux et stationnement couloir bus...). 1 300 à 2 500 F
- 5^e défaut de permis de conduire (1^{re} infraction), défaut d'assurance. 2 500 à 5 000 F.



LA FETE DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

RETENEZ CES DATES !!!

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 JUIN 1987.

- La fête de SAINT GERMAIN DE LA GRANGE approche. Les programmes établis par l'A.L.E. et l' A.S.G.G. laissent prévoir une belle animation. Cette fête est votre fête à tous!

Vous pouvez apporter votre aide (on n'est jamais trop nombreux), en prenant contact avec Monsieur BARRIERE ou Monsieur BARRAS.

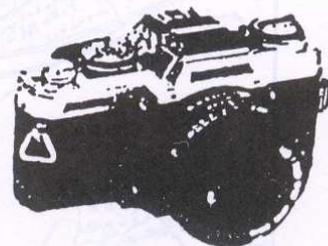


LA MUNICIPALITE ET L' A . L. E. organisent
une exposition PHOTO qui aura lieu
salle Jules GOHARD en Octobre 1987 .

Thème : " LES VACANCES " (Hiver- Eté)
Photos : en noir et couleurs .

Avos appareils....! Le temps passe vite.

UNE EXPOSITION D'APPAREILS ANCIENS
aura lieu à la même date, c'est l'occasion de visiter les greniers !



HISTOIRE DE SAINT-GERMAIN DE LA GRANGE (suite)

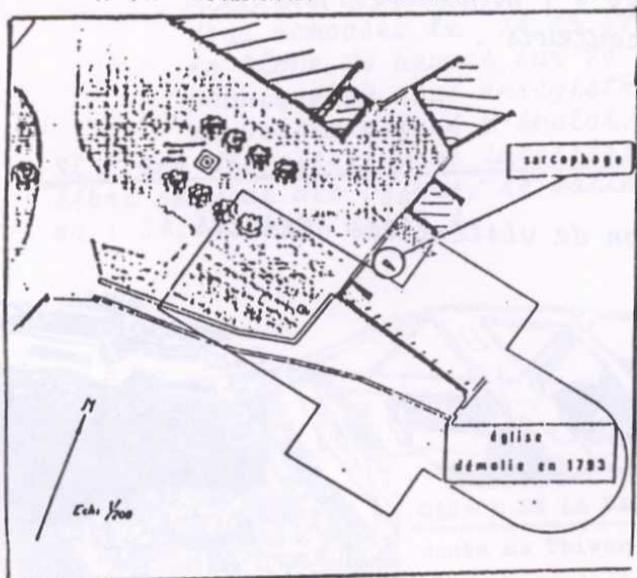


Le 21 Mars 1987 l' A.L.E. a organisé une soirée Archéologie animée par Mr Philippe JOUBERT qui a apporté d'importantes précisions sur l'histoire de St Germain-de-la-Grange et la découverte d'un sarcophage Mérovingien près du monument aux morts.

Les travaux d'urbanisation, entrepris près du monument aux Morts et de l'emplacement de l'église, ont maintes fois mis à jour des ossements ; mais la présence d'un cimetière, concomitant à l'église, reste à l'état d'hypothèse. Néanmoins, des travaux urbains effectués en 1985, ont permis la découverte d'un sarcophage, situé dans le même périmètre que les découvertes antérieures.

Présentation de la découverte du sarco-

phage: Le point N.G.F. du sol actuel est de 109,33m.



Les couches superficielles présentent les restes de la démolition de l'église, sur une épaisseur de 0,50m. Une occupation antérieure, probablement du XV^e siècle, est attestée par la présence de nombreux ossements et de tessons, notamment de grès.

Le sarcophage en plâtre a été découvert à 1,10 m de profondeur, soit point N.G.F. 99,23m. Cette sépulture est orientée est-ouest, tête à l'ouest et se trouve en place sur le terrain d'origine. Elle est pratiquement intacte dans son tiers inférieur, côtés sud et ouest. Le plâtre était coulé dans un moule en bois, les faces internes de la cuve portent l'empreinte des planches de coffrage du fond et des bords.

Une pierre d'angle de calage local, servait probablement à maintenir les planches lors du coulage du plâtre. On peut donc conclure à une fabrication sur place. Le côté sud montre une

Histoire de St Germain-de la Grange- Découverte d'un sarcophage :

(suite)

décoration externe de cannelures horizontales remontant perpendiculairement aux extrémités. Le panneau de moulage était certainement fabriqué et décoré en atelier, puis amené sur place, le panneau de tête ne présente aucune décoration.

Le fond au niveau de la tête montre un oreiller de plâtre, beaucoup plus épais que le reste fort décomposé, et semble avoir été coulé en même temps que les parois.

Les quelques pièces osseuses restant en place (une partie de l'occipital, fémur, et sacrum) semblent appartenir à un adulte d'une taille d'environ 1,70m inhumé en décubitus dorsal. Une anomalie des apophyses épineuses sacrées, entraînant un dédoublement des ligaments interépineux a pu provoquer des ennuis de la statique lombaire chez cet individu.

De nombreux morceaux de métal actuellement en restauration peuvent provenir d'une épée. Une boucle de ceinturon, retrouvée sans ardillon, semble confirmer l'appartenance à la période mérovingienne. On pourrait évoquer le VIIe et VIIIe siècles, époque à laquelle les sarcophages décorés apparaissent très nombreux.

Enfin, si l'on reporte le plan de l'église positionnée sur la carte des chasses royales sur le plan topographique actuel, on constate que le sarcophage est situé parallèlement à la nef nord de l'église, et perpendiculairement au transept côté ouest.

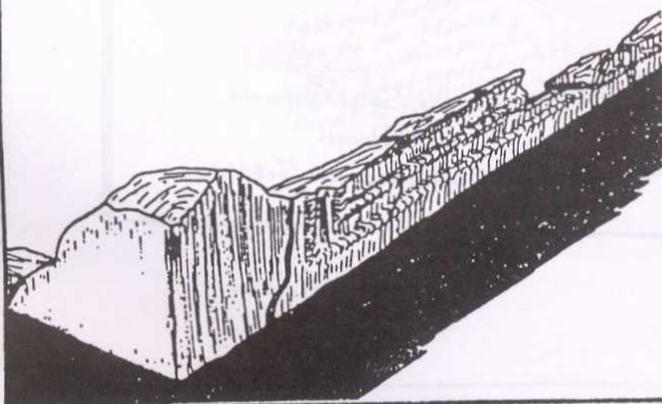
Conclusion

La découverte accidentelle de ce sarcophage pose plus de questions qu'elle ne peut en résoudre. En effet, les nombreux ossements dégagés antérieurement et ce sarcophage laissent supposer l'existence d'une nécropole. La présence d'une église à proximité laisse envisager une concordance, peut-être contemporaine, entre ces deux faits. Mais cela reste une supposition, qui ne pourra être affirmée ou infirmée que par la fouille exhaustive de l'emplacement de l'église et de son périmètre immédiat.

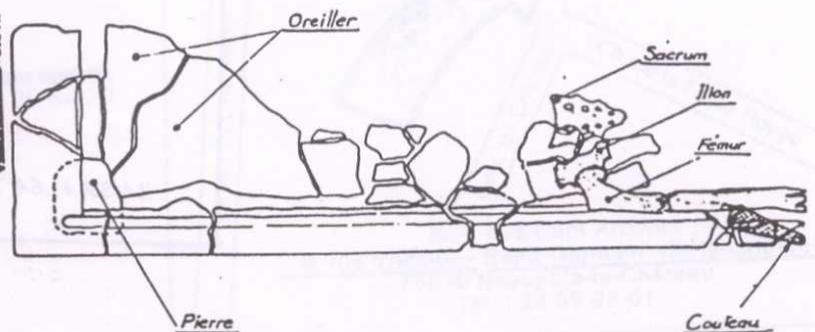
→ Si vous connaissez d'autres renseignements ou histoires sur St Germain, merci de me les faire parvenir en Mairie.

Ph. . . DESMARCHELIER

Vue de l'extérieur du Sarcophage



PLAN du SARCOPHAGE



**ETAT
CIVIL**



Nous adressons nos félicitations aux heureux parents de :

BRUNO ANIELLO GUY ROMANO	né le 5 Novembre 1986
LUCIE DOMINIQUE THERESE GATELLIER	née le 6 Novembre 1986
FLORENT SIMON CADOUEL	né le 16 Novembre 1986
ANNE AMANDINE WILMSEN	née le 21 Novembre 1986
ALEXANDRE PAUL RENE NICHELE	né le 8 Decembre 1986
KEVIN PHILIPPE BRUCE BRICE NAVEAU	né le 12 Decembre 1986
ANGELIQUE MARIE MERGAULT	née le 19 Decembre 1986
MATHIEU ROGER JEAN SICOT	né le 23 Decembre 1986
VERONIQUE FRANCOISE MARIE BRION	née le 15 Janvier 1987
CARINE CECILE MENU	née le 4 Fevrier 1987
ALEXIS ARNAUD MULLIEZ	né le 15 Fevrier 1987

CHRISTIANE ROZ

Spécialistes Coupe Brushing - Soins Biesthétiques

Salon du Pontel
2, rue de Saint Germain
Villiers-Saint-Frédéric

78640 NEAUPHLE-LE-CHATEAU — ☎ 34 89 90 91

PHILDAR

M^{me} Chancibot

PHIDAR

34.89.41.64

2, route de Saint Germain
Le Pontel
78640 Villiers Saint Frédéric



Concerne: Sortie du 3^{ème} AGE

Cette année, la sortie qu'organise la Municipalité pour les personnes du 3^{ème} Age aura lieu : le mercredi 20 Mai 1987

PROGRAMME DE LA JOURNEE :

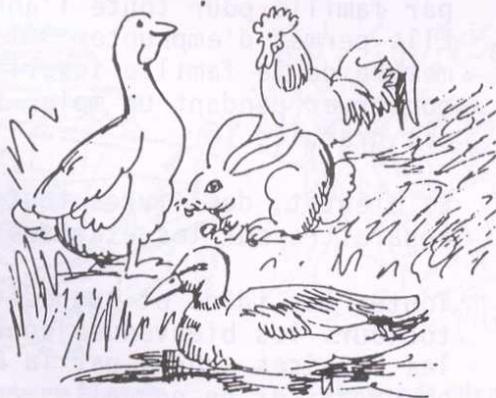
- Rassemblement à 9 h 30, Face à la Mairie de St Germain
- Départ en car pour PARIS
- Déjeuner à PARIS
- Spectacle à l'ELYSEE MONTMARTRE, opérette FANDANGO, de François LOPEZ.
- Retour vers 19 heures, mairie de St GERMAIN

SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

VENTE

AUX PARTICULIERS

CHARCUTERIE · GIBIER · VOLAILLE



Face aux écoles,
Rue de la Mainie.
C'est un professionnel.
De la bonne marchandise.
Ouvert le VENDREDI
Toute la journée. **TÉL. 34 89 64 20**

De nos vignobles et caves coopératives :

- nos appellations d'origine contrôlée "Vin de Corse".
- nos vins de pays de l'île de Beauté vendus en vrac ou en bouteilles.

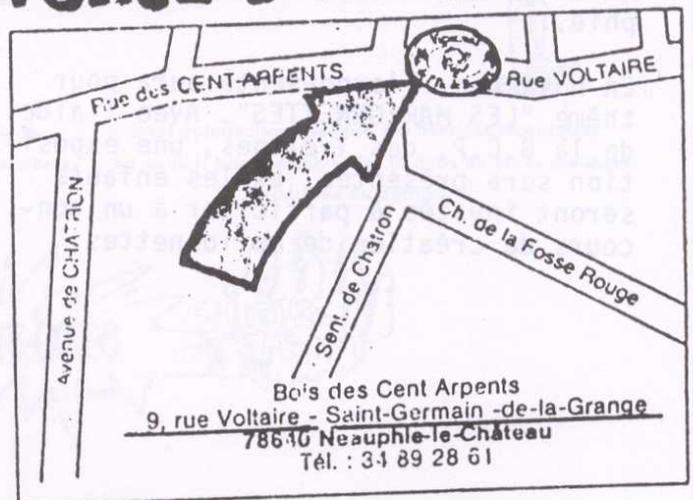
De nos amis producteurs (une sélection rigoureuse de crus)

- Corbières, Fitou
- Beaujolais, (Sélection DUBCEUF)
- Sancerre, Muscadet, Gamay
- Bordeaux
- Champagnes, etc. ...

De nos artisans producteurs :

- Charcuterie régionale traditionnelle: Coppa, Lonzo Figatelli.
- Apéritifs : Cap Corse, Empereur, Pastis Dami ...
- Fromages : chèvre et brebis... (arrivage selon saison).
- Pâtés : grives, merles et sangliers ...
- Confitures: figues et noix, clémentines, etc ...

Venez c'est à côté :





BILAN ET PROJETS DE LA BIBLIOTHEQUE

Quelques chiffres significatifs :

- elle s'est enrichie de 575 livres (271 pour les adultes et 304 pour les jeunes ;
- elle a prêté 1 216 livres d'adultes et 5 448 livres de jeunes, soit 6 664 volumes. Un bond spectaculaire puisqu'elle n'avait prêté que 5 788 livres en 1985 !

Au mois de mai, un auteur/éditeur de livres pour les enfants, Mme Vivette DESBANS, a fait une animation pour les jeunes sur le thème : "la naissance d'un livre".

En novembre dernier, l'expo-vente de livres pour les jeunes a duré 5 jours. Son sujet était : "Les activités artistiques".

LA BIBLIOTHEQUE EN 1987

En mars, comme chaque année, l'équipe de la Bibliothèque s'est rendue au Salon du Livre, afin de se tenir au courant des dernières parutions.

Des contacts seront établis avec les bibliothèques du voisinage pour échanger expériences, idées, etc...

Trois fois par an, le bibliobus de la Bibliothèque Centrale de Prêt des Yvelines, approvisionne notre bibliothèque en romans, livres pour les enfants, beaux livres d'art, de géographie...

En novembre, l'expo-vente aura pour thème "LES MARIONNETTES". Avec l'aide de la B.C.P. des Yvelines, une exposition sera présentée, et les enfants seront invités à participer à un concours de création de marionnettes.

Bien entendu, étant donné le succès remporté par ces activités, les enfants de l'école maternelle continuent à venir chaque lundi écouter les livres que des mamans leur lisent, et chaque vendredi, les élèves de l'école primaire empruntent un livre qu'ils conservent deux semaines.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

le mercredi de 14 h 30 à 16 h 30

le vendredi de 16 h 45 à 19 h

le samedi de 11 h à 12 h

Profitez de l'une de ces permanences pour vous inscrire ou renouveler votre adhésion. Celle-ci s'élève à 60 francs par famille pour toute l'année 1987. Elle permet d'emprunter 3 livres par membre de la famille inscrite, et de les conserver pendant un mois. Le prêt est gratuit.

Et bientôt, des livres tout neufs vont apparaître sur les étagères !

Toutes les idées et suggestions seront toujours les bienvenues pour améliorer les services rendus par la Bibliothèque, ou organiser de nouvelles animations.

Pour L'équipe de la Bibliothèque
D. BARRIERE

...L'affaire de chacun.

Cette "bande dessinée civique" est le travail d'un jeune lycéen de 15 ans, Laurent Héruy, élève de Nadie Feuz. Qu'il trouve ici l'expression de nos remerciements et de nos félicitations.

"RAMBOUILLET-INFORMATIONS"



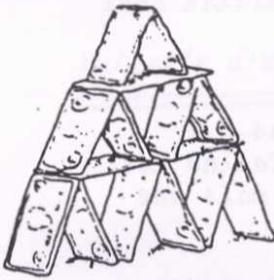
Poubelle vidée doit être vite rentrée.



Une ville propre est plus agréable.



Un chien intelligent fait dans le caniveau.



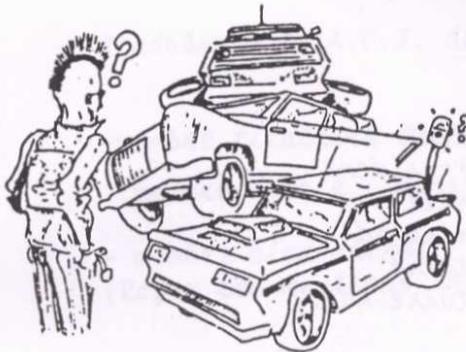
C'est grâce à vos impôts que les immeubles publics sont construits et entretenus.



Nos amis animaux ne doivent pas errer dans les rues... question de sécurité, y compris pour vous-mêmes.



Gardez votre trottoir propre et désherbé.



Voiture mal garée, risques aggravés.



En bordure de voie publique, taillez vos haies et élaguez vos arbres.



Sauf autorisation spéciale des Services techniques on ne doit pas encombrer les trottoirs de vieux meubles, matériaux ou débris.

Le bruit ne fait pas de bien et le bien ne fait pas de bruit.



ASSOCIATION DES JEUNES DE SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

CHANGEMENT DE LOOK A SAINT GERMAIN !

Voilà enfin l'association des Jeunes, celle qui nous permettra d'organiser et de gérer nos activités.

Heureusement que deux adultes D. T.H et M. CH. exédées par nos caprices ont finalement fait les démarches nécessaires pour la création de notre association (Hip! Hip! Hourra!)

Les statuts ont été approuvés le 7 Mars en assemblée constituante (limitée faute de place!)

En tout cas, ne vous inquiétez pas, vous aurez votre mot à dire à la prochaine assemblée générale en Novembre.

En attendant, nous avons organisé le carnaval qui fut une réussite: plus de cent enfants. Merci aux parents pour les gâteaux et les boissons.

(Message urgent : un plat à tarte abandonné attend son propriétaire chez D. Thoron -ballée des Colporteurs)

Sur notre lancée nous avons fait une soirée dansante le 28 Mars Pas mal, hein ? La seconde est pour cet automne. Une soirée "Casino est prévue en Décembre. Ne vous affolez pas, aucun jeux d'argent , mais une tenue noir et blanc!!

Nous vous en dirons plus le moment venu.

Nous allons vous quitter sans vous présenter ce 1er conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

	<u>Téléphone</u>	<u>Bureau</u>
ERNESTY Pierre	34 89 57 64	Président
CHIQUET Christine	16 37	Vice Président
THORON Danielle	62 12	Trésorière
LIBESPERE Jacques	62 30	Trésorier Adj.
CHAUMETTE Michelle	55 97	Secrétaire
PERRIER Sabine	16 39	Secrétaire Adj.
		<u>Membres du conseil</u>
LIBESPERE Sandrine	62 30	
PELLETREAU Laurent	51 61	
CHAUMETTE Florence	55 97	
GIRAUD Philippe	61 86	
NICOLAS Pascal	55 03	
MEYER Stéphane	16 21	



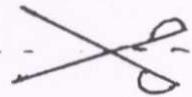
Parents et adultes peuvent aussi participer comme membres associés et auront voix consultative à l'assemblée générale. Deux adultes ont une place officielle au conseil !!EH oui, c'est pour la gestion surtout et nous avons besoin d'eux.

Puis les membres bienfaiteurs seront également consultés.....
s'il y en a.

Au fait, nous souhaitons trouver un sigle original. Aidez-nous; celui qui sera choisi recevra un cadeau.

A bientôt.

P. ERNESTY C. CHIQUET



Bulletin d'adhésion à retourner à : P. ERNESTY 5 Rue Pascal
C. CHIQUET 2 Rue Pascal
D. THORON 6, All. des Colporteurs
M. CHAUMETTE 5, ALL de l'Hurepoix

Association des Jeunes de St Germain de la Grange.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

J'adhère à l' A.D.J. de St Germain comme :

- membre titulaire (12 à 22ans) : 20 Frs

- membre associé (parents, adultes)

- membre bienfaiteur
(Rayer les mentions inutiles)

Date

Signature des parents pour les mineurs

Signature



Boulangerie Pâtisserie

SPECIALITES
Pains Spéciaux
Gâteaux Glacés

Michel
GUILBOT 489. 00. 50

20 Place du Marché NEAUPHLE LE CHATEAU

AGENCE IMMOBILIÈRE

Elisabeth Verin

TOUTES TRANSACTIONS
LOCATIONS - VENTES

Adresse Personnelle: LES COTTAGES DE ST GERMAIN
DE LA GRANGE CPT 504 Versailles

Tél. 34.89.34.77

rc 331044420

BULLETIN
D'ADHESION
ASSOCIATION DES JEUNES DE ST GERMAIN
(T. S. V. P.)

PETITES ANNONCES



Vends : couffin. sac kangourou. chauffe- biberon: Tel. 34.89.16.42.

Vends : très bon piano d'occasion.

Piano droit, marque Française **KRIEDELSTEN**, noir verni, cadre métallique, sourdine à main.

PRIX : 12400 F (Argus - 20%) Tél. 34.89.62.30.

Vends : Remorque à bateau pour dériveur; Force: 450 Kg.

Prix: 300 F Tél : 34.89.80.51.

Cours : Etudiante en classe "Math. Spé" (Bac +2) donnerait cours de maths et physique (de la 6e à la terminale A.B.C.D.)

s'adresser à Annie .Tél: 34.89.16.71.

Mr VANHAM Xavier 6 rue des rossignols Val des 4 pignons Beynes 78650.

Tél: 34.89.02.64.

cheerche petit studio: 1200F. 1500F par mois CC.

BABY- SITTING : Etudiante sérieusē est intéressée pour garde jeunes enfants, le soir. Prendre contact: SYLVIE Tél: 34892467.

Vous souhaitez sortir le soir et laisser vos enfants en toute quiétude ?

Parents nous-mêmes, nous vous proposons un groupe de baby-sitting.

Nous allons créer à Saint-Germain un répertoire des parents désireux de faire garder leurs enfants le soir, à leur domicile (service gratuit), moyennant d'aller eux-mêmes garder d'autres enfants.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

Christine et Michel CHAGVARDIEFF
tél: 34-89-29-21

→ CELA VA SANS DIREmais peut-être aussi bien en le disant.

Tous ceux qui écrivent, rédigent, montent, frappent ce bulletin le font bénévolement. Merci à tous.

PH. DESMARCHELIER

Amicale Express

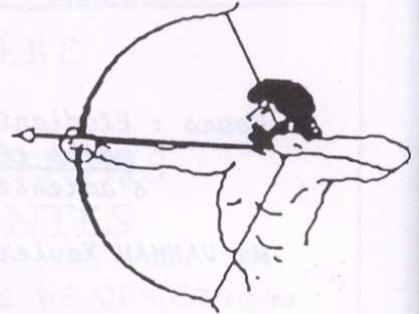
AMICALE DE LOISIRS ET D'EDUCATION ET BERRAIN DE LA GRASSE 78640



Le **TIR A L'ARC** de LOISIR c'est parti... *au presque...*
 (sitôt l'attestation d'assurance reçue)
 Tous les samedis de 10 h à 12 h sur le terrain "Bati Service"

(entre le Hameau de Villeroy II et la voie de Chemin de Fer)

Si vous avez plus de 13 ans,
 Venez vous initier
 vous perfectionner
 vous détendre



Renseignements auprès de J.J. BARRIERE: 34 89 16 62

appel-- Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Rappel--Ra



TENNIS DE TABLE

Tous les samedis de 16 h à 19 h, Salle J. GOHARD
 venez passer un moment de détente en faisant des progrès.

er--A noter--A no



MAI						
L	M	J	V	S	D	
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

DIMANCHE

17

MAI

JUIN						
L	M	J	V	S	D	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

S. Pirelli

☉ L 4 h. 09, c 19 h. 26

Lune ☉ le 13, ☾ le 20.

Rallye Pedestre

L'heure et le lieu de départ vous seront communiqués plus tard.



JUIN						
L	M	J	V	S	D	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Semaine 24
164-201

SAMEDI

13

JUIN

JUILLET						
L	M	J	V	S	D	
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

S. Antoine de P.

☉ L 3 h. 49, c 19 h. 53

Lune ☉ le 11, ☾ le 18.

*La Fête amicale!
 les ILES!*

sur le thème

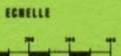
Les Iles

Fête de St Germain

Nous aurons: du Soleil, du Punch, de la Musique, des Stands...

Une journée pour tous: petits et grands !!

ST GERMAIN DE LA GRANGE



Marque déposée © Mars 84 - Imp. B.N.C.

APOLLINAIRE (RUE)	74	PASCAL (RUE)	82
ARAND (RUE)	82	PASTEUR (RUE)	82-83
BAS CHATRON (RUE DE)	73-74	PLAISIR (RUE DE)	83
BAUGELAIRE (RUE)	74	PIVARTIERS (ALLEE DE)	83
BEAUCS (ALLEE DE LA)	83	RACINE (RUE)	74
BORLAD (RUE)	74	ROCHFOUCAULD (RUE DE LA)	74
BOUTROT (RUE PAUL)	73	ROSTARD (RUE DOMINIC)	73
BRIS (ALLEE DE LA)	83		
BUVENS (RUE LA)	74		
		SANTIERES (ALLEE DE)	83
CENTS ARPENTS (RUE DE)	73	SAINT-GERMAIN (RUE DE)	83-83
CELPONTIERS (ALLEE DE)	83	STENHAM (RUE)	74
CHIBELLE (RUE)	74		
		TRIVIVAL (RUE DE)	83-83
CHATELIERES (ALLEE DE)	83	TROUSSELES (ALLEE DE)	83
CHOUAN (ALLEE DE)	83	TRAVIERRES (RUE)	73
CHALANTIERS (CHENIN DE)	73	VARRIERS (ALLEE DE)	83
		VEYEN (ALLEE DE)	83
FABTIERS (ALLEE DE)	83	VOLTAIRE (RUE)	74
FONTAINE (RUE LA)	83		
HAUT BOUTRON (RUE DE)	73		
HUO (JARDIN VICTOR)	73-73		
HUPPONS (ALLEE DE)	83		
HA DE FRANCE (RUE DE L')	83		
LAMBERTIERS (RUE)	73		
LAVANDES (ALLEE DE)	83		
LAVOISIER (RUE)	74		
LYS (RUE DE)	83		
MAINGOT (PLACE ALPHONSE)	83		
MAISON (RUE DE LA)	83		
MAISONS BULLES (CHENIN DE)	73-74		
MARTIN (RUE DE)	83		
MARTIENS (RUE DE)	74		
MOLIERE (RUE)	74-74		

CHEMINS RURAUX

CHEMIN RURAL N°1 DES M&A	C3
CHEMIN RURAL N°2 DE LA FORTAINE	81-81
CHEMIN RURAL N°3 A REAUPHLE LE CHATEAU	83-73
CHEMIN RURAL N°4 DE BAYNES DE L'ADRIENIC	83-83
CHEMIN RURAL N°5 DE CHREBAT A PLAISIR	83-83
CHEMIN RURAL N°6 DE LA GRANGE A PLAISIR	83-83
CHEMIN RURAL N°7 DE LA GRANGE A PLAISIR	83-83
CHEMIN RURAL N°8 DE LA GRANGE A PLAISIR	83-83
CHEMIN RURAL N°9 DE LA GRANGE A PLAISIR	83-83
CHEMIN RURAL N°10 DE LA GRANGE A PLAISIR	83-83
CHEMIN RURAL N°11 DE LA GRANGE A PLAISIR	83-83
CHEMIN RURAL N°12 DU CHAMP CALCINE	84-84

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ARE DE LOGIS	74
CADRE TELEPHONIQUE	83
CADRE TELEPHONIQUE	73
ECOLE DE CHATRON	73
GRUPE SCOLAIRE	83
JULES VERNE	83
MAIRE	83
MONTMANT AUX MORTS	83
STATION D'ETANCIER	83
ZONE INDUSTRIELLE	83

NEAUPHLE LE CHATEAU

